

qui touche la construction et l'entretien des ponts internationaux et les questions du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique.

En 1971, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont réalisé de grands progrès dans le domaine de l'environnement. Faisant suite au rapport final sur la pollution dans les Grands lacs inférieurs que la Commission mixte internationale a présenté aux gouvernements intéressés en décembre 1970, un groupe de travail canado-américain a élaboré des recommandations détaillées en vue de réaliser les objectifs concernant la qualité des eaux et de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission mixte internationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et Forêts (maintenant de l'Environnement) ont rencontré leurs homologues américains à Washington le 10 juin. A l'issue des entretiens, un communiqué conjoint annonçait que les deux pays acceptaient de négocier un accord sur la qualité des eaux des Grands lacs qui suivrait, dans les grandes lignes, les recommandations présentées par le groupe de travail. Les négociations ont continué pendant l'année. La Direction s'est occupée d'autres problèmes environnementaux comme la qualité de l'eau dans certaines rivières qui coulent du Maine aux Nouveau-Brunswick, la pollution de l'air dans les régions de Détroit-Windsor et de Sarnia-Port Huron, la possibilité d'inonder la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique, la qualité et le débit des eaux de la rivière Souris, au Manitoba, les crues de la rivière Pembina (aussi au Manitoba) et les diverses questions que la Commission mixte internationale étudie présentement. Parmi ces dernières, une question est particulièrement intéressante, celle d'une péninsule près de Vancouver dont l'extrémité, Point Roberts, est au sud du 49^e parallèle et fait, par conséquent, partie du territoire des États-Unis. Par voie de terre, elle est complètement isolée des États-Unis et cette situation a créé de nombreux problèmes touchant les douanes, les services d'hygiène, de police et de protection contre l'incendie, l'éducation, les normes de logement et l'aménagement en général.

Les relations du Canada avec les États-Unis sont assurées sur place par l'ambassade du Canada à Washington, les consulats généraux de Boston, Chicago, Los Angeles, Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle, et les consulats de Buffalo, Cleveland, Dallas, Détroit, Minneapolis, Philadelphie et San Juan (Porto Rico).